

## REPUBLIQUE FRANCAISE

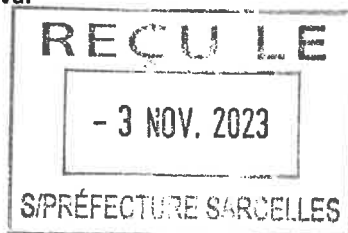


Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles

Ville de Bouqueval

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°41/2023

Le Conseil Municipal, légalement convoqué,  
s'est réuni le 24 octobre 2023  
Sous la présidence de M. Francis MALLARD,  
Maire



Transmise à la Sous-préfecture  
de Sarcelles le :

Publié le :

Membres en exercice : 11

Membres présents : 7

Votants : 10

**PRESENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES ETABLI PAR LA CHAMBRE REGIONALE  
DES COMPTES D'ILE-DE-FRANCE – CAHIER N°2 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME  
EXERCICES 2017 ET SUIVANTS DANS LE CADRE DU CONTROLE DE LA CARPF**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre octobre à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Bouqueval, salle du Conseil Municipal à Bouqueval.

**Date de convocation** : 13 octobre 2023

**Date d'affichage** : 13 octobre 2023

**Présents** : M. Francis MALLARD, Mme Magalie FIAES, Mme Cécile CALAS, Mme Elisabeth GRAUX, M. Lorenzo QUINTIERI, M. Patrick COURTOIS, Mme Marie-Claude CALAS.

**Absents excusés** : M. Anthony CHRETIEN, M. Sylvain LIMOSSIÈRE, M. Jean-Michel VERBEKE, M. Noël HEDIN.

**Procuration** :  
- de M. Sylvain LIMOSSIÈRE à Mme Magalie FIAES,  
- de M. Noël HEDIN à Mme Elisabeth GRAUX,  
- de M. Jean-Michel VERBEKE à M. Patrick COURTOIS.

**Secrétaire de séance** : Mme Magalie FIAES.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des juridictions financières et notamment son article L.243-8 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France n°23.184 du 21 septembre 2023 prenant acte de la présentation du rapport d'observations définitives établi par la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France - cahier n°2 : aménagement du territoire et urbanisme - exercices 2017 et suivants ;

Vu la notification par courriel du 25 septembre 2023, Monsieur le Maire de Bouqueval, du rapport d'observations définitives, relatifs au contrôle des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France (cahier n°2 : aménagement du territoire et urbanisme pour les exercices 2017 et suivants) ;

Considérant que conformément à l'article L.243-8 du Code des juridictions financières le rapport d'observations définitives est transmis par la chambre régionale des comptes aux maires des communes membres de l'établissement public ayant fait l'objet d'un contrôle et que ce rapport doit être présenté par le maire de chaque commune au plus proche Conseil Municipal et donne lieu à débat ;

Entendu le rapport du Président ;

Sur proposition du Président ;

Le Conseil Municipal,

1°) prend acte de la présentation du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France, relatifs au contrôle des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France (cahier n°2 : aménagement du territoire et urbanisme pour les exercices 2017 et suivants), tel que joint en annexe

2°) charge le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance,  
les jours, mois et an susdits,  
POUR EXTRAIT CONFORME



Le Maire,

Francis MALLARD